



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2023

Date de convocation : 26 mai 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 26 mai 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 26 mai 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, BOURBIER, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / VI / 4 - 9.1 Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales pour l'aide aux vacances enfants (AVE)

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les termes de la convention de partenariat 2023 relative à l'aide aux vacances enfants (AVE) proposée par la Caisse d'allocations familiales,
VU les termes de la charte de la laïcité de la branche famille de la Caisse d'allocations familiales,
CONSIDÉRANT l'organisation de séjours, durant les vacances scolaires, en direction des enfants fréquentant l'accueil de loisirs et la structure jeunesse de Cerny,
CONSIDÉRANT l'aide aux vacances enfants susceptible d'être versée aux organisateurs de séjours enfants, par la Caisse d'allocations familiales, dans le respect de ses engagements,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la signature de la convention de partenariat AVE 2023 relative aux séjours enfants et adolescents – Aide aux vacances enfants, avec la Caisse d'allocations familiales, telle que présentée à l'assemblée

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

